

Règlement des Plateaux U6/U7 Masculin et Féminin 2026 – 2027

PREAMBULE	2
ARTICLE 1 - DEROULEMENT.....	2
ARTICLE 2 - ROTATIONS	2
ARTICLE 3 - JOUEURS	2
ARTICLE 4 - DUREE DES RENCONTRES.....	2
ARTICLE 5 - EQUIPEMENTS.....	2
ARTICLE 6 - TERRAINS – BUTS - BALLONS -.....	2
ARTICLE 7 - ARBITRAGEAA -	3
ARTICLE 8 - COUP D’ENVOI -.....	3
ARTICLE 9 – REMISE EN JEU -	3
ARTICLE 10 - GARDIEN DE BUT -	3
ARTICLE 11 - COUPS FRANCS	3
ARTICLE 12 - COUP DE PIED DE REPARATION	3
ARTICLE 13 – TACLES.....	4
ARTICLE 14 – HORS-JEU.....	4
ARTICLE 15 – ENCADREMENT DES EQUIPES	4

PRÉAMBULE

Le District de Football de Loire-Atlantique planifie et organise les plateaux du football d'animation.

Sauf dispositions contraires prévues au présent règlement, les Statuts et Règlements Généraux de la LFPL et du District de Football de Loire-Atlantique s'appliquent.

ARTICLE 1 - DÉROULEMENT

Le plateau est organisé par le club recevant celui-ci. Il est préconisé par la Fédération Française de Football de ne pas dépasser 20 équipes par plateaux avec 5 temps de jeu suivant la planification fédérale.

ARTICLE 2 - ROTATIONS

Les rotations sont organisées et réalisées selon les préconisations fédérales.

Cf : Organisation du plateau.

ARTICLE 3 - JOUEURS

Une équipe se compose :

- En U6 ou U6F : de 3 joueurs (garçons ou filles) avec un gardien de but
- En U7 ou U7F : de 4 joueurs (garçons ou filles) avec gardien de but.

Un remplaçant maximum est souhaité.

Les remplaçants peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie.

Les joueurs doivent être en possession d'une licence U6 ou U7 ou U6F ou U7F à la date de la rencontre.

Dans le cas des plateaux masculins, les joueuses U8F sont autorisées à participer en mixité conformément à l'article 155 des Règlements Généraux.

ARTICLE 4 - DURÉE DES RENCONTRES

Le temps de jeu est de 50 minutes réparti comme suit :

- 1 « Ballon Magique » de 10 minutes
- 4 rencontres de 10 minutes

ARTICLE 5 - ÉQUIPEMENTS

Chaque joueur doit porter un maillot rentré dans le short et des chaussettes relevées en dessous des genoux. Les protège-tibias sont obligatoires avec la possibilité de porter des « tip top » placés sous les chaussettes.

ARTICLE 6 - TERRAINS – BUTS - BALLONS

Dimension des terrains en fonction de la forme de pratique :

- Foot à 3 = 21m x 20m (U6 et U6F)
- Foot à 4 = 28m x 20m (U7 ou U7F)

La dimension des buts est de 4m x 1,5m

Les ballons sont de taille 3 ou 4.

ARTICLE 7 - ARBITRAGE

L'arbitrage se fait à l'extérieur du terrain par un éducateur ou à l'intérieur par un jeune licencié maîtrisant les règles du jeu.

ARTICLE 8 - COUP D'ENVOI

Il est interdit de marquer directement sur l'engagement, les joueurs adverses doivent se trouver à 4 mètres du ballon.

ARTICLE 9 – REMISE EN JEU

La remise en jeu de la touche et du corner se font au sol, par une passe au pied ou en conduite de balle. Pas d'obligation de faire une passe pour marquer.

Il est interdit de marquer sur une touche directe.

ARTICLE 10 - GARDIEN DE BUT

Relance du gardien de but

La relance du gardien de but s'effectue uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol dans la zone des 7 mètres. La relance de volée ou de demi-volée est interdite.

La relance du gardien de but est protégée (cf. document Organisation du plateau saison 23/24).

Passe en retrait

La prise de balle à la main du gardien de but sur passe en retrait volontaire d'un partenaire est autorisée.

Coup de pied de but

Le coup de pied de but s'effectue ballon arrêté et placé librement dans la surface des 7 m.

ARTICLE 11 - COUPS FRANCS

Les coups francs sont directs uniquement.

ARTICLE 12 - COUP DE PIED DE REPARATION

Le coup de pied de réparation s'effectue à 7 m (sur la ligne des 7 mètres).

ARTICLE 13 – TACLES

Les tacles sont interdits.

ARTICLE 14 – HORS-JEU

Il n'y a pas de hors-jeu.

ARTICLE 15 – ENCADREMENT DES EQUIPES

Les équipes sont obligatoirement encadrées par un dirigeant majeur licencié, responsable, désigné par le club.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2026